



Trophées Incidences

Entreprise | Association | Agriculture | Service public

Place à l'éco-innovation en Brabant wallon !

La Direction d'administration de l'économie et du développement territorial

L'asbl CAP Innove

Et la Fondation pour les Générations Futures

INTRODUCTION

Face aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux auxquels est confrontée notre société actuelle, le Brabant wallon est déterminé à concilier de façon équilibrée les réflexions, les orientations et les décisions d'aujourd'hui pour préserver les générations de demain, de manière à ce que chaque progrès puisse contribuer à relever les défis majeurs qui nous attendent, notamment concernant la lutte contre le réchauffement climatique, le déséquilibre des richesses, l'épuisement des ressources naturelles ou encore la préservation de la biodiversité.

Aux fins d'encourager des initiatives exemplaires au regard de ces thématiques, et par la même occasion de sensibiliser et d'inciter les citoyens à adopter de bonnes pratiques, le Brabant wallon organise les Trophées Incidences 2019, à destination des entreprises, des agriculteurs, des associations, des particuliers et des services publics.

PRESENTATION

L'objectif du concours est de sensibiliser les acteurs économiques brabançons wallons aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux de la société actuelle. L'initiative s'inscrit dans une démarche de transition du Brabant wallon vers un modèle plus durable en favorisant l'éco-innovation.

QU'ENTEND-ON PAR «ECO-INNOVATION» ?

L'éco-innovation désigne «*toute forme d'innovation contribuant ou visant à réaliser des progrès vers la réalisation de l'objectif d'un développement durable grâce à une réduction des incidences sur l'environnement, à une meilleure résilience aux pressions environnementales ou à une utilisation plus efficace et plus responsable des ressources naturelles*». (définition UE). De façon plus large, il s'agit d'«*un processus dans lequel les considérations (environnementales, sociales et financières) sont intégrées dans les systèmes de l'entreprise (au sens large), depuis la génération d'idées jusqu'au développement et la commercialisation, et qui est appliqué aux produits, services et technologies, ainsi qu'aux nouveaux modèles d'entreprise et organisationnels*».

L'éco-innovation concerne donc tous les secteurs d'activité et intègre plusieurs concepts/produits tels que l'économie circulaire (ressources matérielles, immatérielles et énergétiques), l'économie collaborative, l'économie de la fonctionnalité, le management environnemental, les technologies vertes, l'agriculture 'innovante', le circuit-court, etc.

En conclusion :

- Vous êtes une **entreprise, une association, un particulier, un agriculteur/trice ou un service public** ?
- Vous êtes **installés en Brabant wallon** ?
- Vous **innovez de manière 'éco'** et/ou avez développé un produit/service éco-innovant ?

→ Ce concours est pour vous !

MODALITES PRATIQUES

CANDIDATURES

Les candidats ne peuvent introduire qu'un seul dossier par projet. Néanmoins, un candidat peut introduire plusieurs dossiers, dans la mesure où ceux-ci ne concernent pas le même projet.

La participation au concours est gratuite.

Les lauréats des éditions organisées antérieurement ne sont pas admis aux Trophées Incidences 2019.

Le concours comprend 4 catégories, distinguant la structure juridique des candidats :

1) CATEGORIE 'ENTREPRISE'

Toute société enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) sous la forme d'une SA, SPRL, SPRL-S, SCRL, SNC, SCS, SCA, personne physique (hors celle disposant de codes NACEBEL spécifiques à l'activité agricole ainsi que les services publics) installée en Brabant wallon.

2) CATEGORIE 'ASSOCIATION/PARTICULIER'

Toute société enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) sous la forme d'une ASBL, AISBL ou autre association (hors service public) ainsi que tout citoyen installé en Brabant wallon.

3) CATEGORIE 'AGRICULTURE'

Toute personne reconnue agriculteur à titre principal ou complémentaire et en personne physique ou morale, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE), disposant de codes NACEBEL spécifiques à l'activité agricole (Section A) et installé en Brabant wallon. Le projet présenté dans cette catégorie doit avoir maximum 5 ans.

4) CATEGORIE 'SERVICE PUBLIC'

Tout acteur public, quelle que soit sa structure juridique (société, association), tel qu'une commune, un CPAS, un intercommunale, une école, etc. installé en Brabant wallon.

La Direction d'administration de l'économie et du développement territorial se réserve le droit de réorienter une candidature d'une catégorie vers une autre si cela s'avérait plus pertinent, et, le cas échéant, en informera le candidat concerné.

Le dossier, téléchargeable depuis la page web du concours, est à renvoyer pour le 22.02.2019 au plus tard :

- Par courrier : Le Brabant wallon – Direction d'administration de l'économie et du développement territorial - Service de l'économie et du commerce – Chaussée des Collines, n°54 à 1300 Wavre
- Par email : info@tropheesincidencesbw.be

ELIGIBILITE

Les Trophées Incidences s'adressent :

- Aux entreprises ou associations/particuliers ou exploitants agricoles ou services publics
- Installés en Brabant wallon
- Porteurs d'une initiative éco-innovante au sens de la définition donnée plus haut

JURY

Les candidatures feront l'objet d'une double analyse. A l'issue de la première phase, 3 finalistes par catégorie seront retenus. Les lauréats seront ensuite désignés parmi ces finalistes.

Afin de protéger le travail des candidats, les membres des jurys seront soumis à un engagement de confidentialité.

PRIX ET TROPHEES

- Le lauréat du Trophée Incidences *Entreprise* recevra :
 - o Un trophée
 - o Un chèque de 2.000 €
 - o Un chèque-accompagnement d'une valeur de 2.500 € par CAP Innove
- Le lauréat du Trophée Incidences *Association/Particulier* recevra :
 - o Un trophée
 - o Un chèque de 2.000 €
 - o Un chèque-accompagnement d'une valeur de 2.500 € par CAP Innove
- Les 3 lauréats du Trophée Incidences *Agriculture* recevront respectivement un chèque de 3.000 € et un trophée, 2.000 € et 1.000 €
- Le lauréat du Trophée Incidences *Service public* recevra :
 - o Un trophée
 - o Un chèque-accompagnement d'une valeur de 2.500 € par CAP Innove

2 prix honorifiques, avec trophée, seront également octroyés à l'issue du concours. Ceux-ci concerneront l'ensemble des finalistes (toutes catégories confondues) et seront décernés :

- Par le public (vote en ligne)
- Par un jury étudiant

De plus, le Brabant wallon s'engage, pour chaque finaliste, à produire une capsule vidéo de promotion de leur projet et de leur céder les droits.

ENGAGEMENT RECIPROQUES

Le Brabant wallon s'engage envers les finalistes à :

- produire un clip vidéo et un texte présentant leur initiative ;
- diffuser le clip et la brochure auprès du réseau de contacts dont elle dispose et auprès des médias.

Chaque finaliste ou lauréat s'engage à collaborer avec le Brabant wallon pour valoriser sa sélection. Cela revient plus précisément à :

- être disponible pour les interviews et les prises d'images in situ destinées à la production du clip vidéo mettre à disposition des photos/images vidéo existantes, etc. pour le clip ou la brochure de présentation;
- participer à la cérémonie officielle de proclamation ou y déléguer un représentant;
- faire connaître la sélection auprès de son réseau de contacts;
- diffuser l'information auprès de ses contacts presse.

AGENDA

27/11/2018 à 11h Conférence de presse de lancement de l'appel à candidatures

22/02/2019 Clôture de l'appel à candidatures

15/03/2019 Jury

Du 16/03/2019 au 23/04/2019 Tournage des capsules vidéo

24/04/2019 Conférence de presse d'annonce des finalistes

Du 24/04 au 11/06/19 Campagne de communication – Vote du public

11/06/19 Cérémonie de remise des Trophées

PLUS D'INFOS ?



info@tropheesincidencesbw.be

+32(0)10/23 60 17